

DIAGNOSTIC DE L'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

ETABLI LE MARDI 8 MARS 2022

PROPRIETAIRE
Nom : COMMUNE DE BOIS-COLOMBES
Adresse : 15 Rue Charles Duflos
92270 BOIS COLOMBES

DOSSIER N°: 22-LMK-121

ADRESSE DES LOCAUX VISITES		
APPARTEMENT 9 RUE DU GENERAL LECLERC 92270 BOIS COLOMBES		
Type : Appartement	Usage : Habitation (Parties privatives d'immeuble collectif d'habitation)	Partie : Partie Privative
Date de construction : avant le 1er janvier 1949		En copropriété : Non
		Lots : Appartement (N° 50), caves (N° 39)

Conclusion

Installation satisfaisante

Fait à Nanterre
Le mardi 8 mars 2022
par **Nassre ID FOULANE**



IDF EXPERTS
65 Rue des Trois Fontanot
92080 NANTERRE - FRANCE
Tél : 01 70 82 31 73
SAS au capital de 2000 €
N° RCS Nanterre 215 010 11
N° CEFR 23047682035

IFSA

Ce rapport contient 6 pages indissociables et n'est utilisable qu'en original.
Edition en 1 exemplaires.

Sommaire

1. Objet.....	2
2. Généralités	2
3. Détail du contrôle	3
4. Les croquis	4
5. Annexe : Attestation d'assurance.....	5

1. Objet

Dossier N° : 22-LMK-121

DONNEUR D'ORDRE	NOTAIRE
Nom : COMMUNE DE BOIS-COLOMBES	Nom : SANS OBJET
Adresse : 15 Rue Charles Duflos 92270 - BOIS COLOMBES	Adresse :
Tel :	-
	Tel :

Adresse du bien visité : 9 Rue du Général Leclerc 92270 BOIS COLOMBES	
Appartement -	
Nom locataire :	
Tel locataire :	
Accès :	Partie : Partie Privative
Type : Appartement	Caractéristiques :
Usage : Habitation (Parties privatives d'immeuble collectif d'habitation)	Cadastre :
Date de construction : avant le 1er janvier 1949	Section :
Permis de construire : néant	Cadastre :
Nombre de Niveaux :	En copropriété : Non
Supérieurs : Aucun	Lots : Appartement (N° 50), caves (N° 39)
Inférieurs : Aucun	
Propriété bâtie : Oui	

Cette mission a été réalisée par notre technicien **Nassre ID FOULANE** en l'absence d'un représentant du donneur d'ordre

Visite réalisée : **19/02/2022 à 14H15**

Documents transmis : **NEANT**

Assurance RCP : GAN N°131.626.297 valide jusqu'au 31/10/2022

2. Généralités

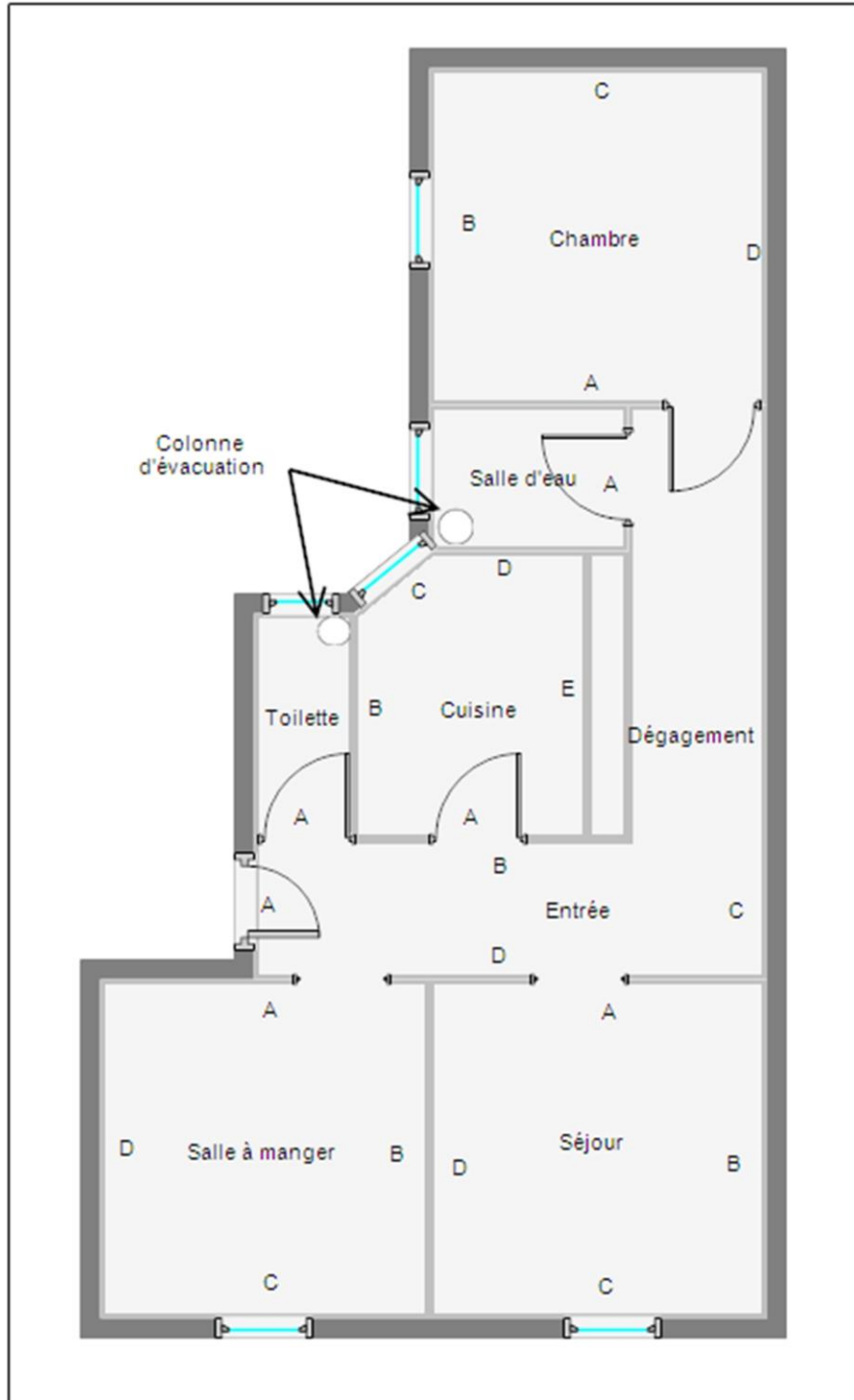
DIAGNOSTIC DU RACCORDEMENT AU RESAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF : " Toute promesse de vente, tout acte authentique de vente de tout ou partie d'un immeuble à usage d'habitation à un acquéreur non professionnel comprend un diagnostic du respect par cet immeuble ou cette partie d'immeuble des prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif ou un certificat de raccordement au réseau collectif. Ce diagnostic doit avoir été établi depuis moins d'un an à la date de la promesse de vente ou de l'acte authentique de vente.

Informations Générales :Le présent contrôle ne porte que sur les éléments visibles et accessibles. Les points non accessibles pourront faire l'objet d'investigations supplémentaires à la demande du propriétaire. Le présent constat est valable au jour même de la visite. Nous ne contrôlons pas la qualité des matériaux utilisés, ni l'étanchéité de l'installation. Notre conclusion s'entend sous réserve d'anomalies dissimulées et de modifications ultérieures de l'installation. Le propriétaire s'engage à avoir laissé libre accès à toutes les installations internes et externes à l'habitation contrôlée.

3. Détail du contrôle

Désignation	Résultats	Commentaires / observations
Type de bâtiment	Immeuble	
Existence des documents permettant de déterminer les caractéristiques du système d'assainissement	Absence	
Existence des documents permettant de déterminer l' implantation du système d'assainissement	Absence	
type de réseau	Réseau collectif	
Raccordement des eaux Pluviales	Satisfaisant	
Raccordement des eaux usées	Satisfaisant	
Ecoulements	RAS	
Etat des canalisations, regards, branchements <i>A noter : une canalisation EU altérée est non conforme « pollution du milieu naturel »</i>		
Description des regards, branchements visibles	<input type="checkbox"/> Regard de collecte <input type="checkbox"/> Regard de visite <input type="checkbox"/> Siphon <input type="checkbox"/> Tabouret <input type="checkbox"/> Tampon de visite <input type="checkbox"/> Regard réseau collectif EU <input type="checkbox"/> Regard réseau collectif EP <input type="checkbox"/> Regard réseau collectif EU/EP	
Commentaires ou locaux / parties non visités et justifications ou mesures complémentaires à prévoir :		

4. Les croquis



COMMUNE DE BOIS-COLOMBES
Appartement - 9 Rue du Général Leclerc 92270 BOIS COLOMBES
Niveau 0

5. Annexe : Attestation d'assurance



ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE DIAGNOSTIQUEURS IMMOBILIERS

ATTESTATION D'ASSURANCE

La Compagnie d'Assurance, **GAN ASSURANCES**, dont le Siège Social est situé au 8-10, RUE D'ASTORG – 75383 PARIS CEDEX 08, atteste que :

Nom ou raison sociale : IDF EXPERTS
Adresse ou Siège Social : 65 RUE DES 3 FONTANOT
92000 NANTERRE

est titulaire d'un contrat d'assurance n°131.626.297, à effet du 29/06/2018, par l'intermédiaire de AGENCE CORBEIL - code A07818 - n° ORIAS 13003160, garantissant la Responsabilité Civile Professionnelle dans le cadre de ses activités de Diagnostiqueurs immobiliers mentionnées à « OUI » ci-après :

Nature des prestations	Usage des locaux	
	Habitation	Professionnel
Diagnostic amiante (DTA hors recherche et diagnostic amiante dans les voiries, activités d'extraction, d'exploitation et d'enlèvement d'amiante)	OUI	OUI
Dont parties privatives (DAPP)	OUI	OUI
Pré diagnostic amiante	NON	NON
Etat de l'installation intérieure de gaz	OUI	OUI
Etat de l'installation intérieure d'électricité	OUI	OUI
DPE (Diagnostic de performance énergétique)	OUI	OUI
ERNT (Etat des Risques Naturels et Technologiques)	OUI	OUI
CREP (Constat de risques d'exposition au plomb)	OUI	OUI
Diagnostic d'assainissement	OUI	OUI
Etat relatif à la présence de termites	OUI	OUI
Etat relatif à la présence de mэрule	OUI	OUI
Diagnostic de repérage du radon	NON	NON
Etat parasitaire (autres que termites et mэрules)	NON	NON
Diagnostic légionellose	NON	NON
Diagnostic lié à l'accessibilité pour les personnes handicapées	NON	NON
Etat des lieux (Loi SRU)	NON	NON
Diagnostic décence ou certificat d'habitabilité (SRU)	OUI	OUI
Diagnostic d'immeuble en copropriété (Loi SRU)	NON	NON
Détermination des millièmes de copropriété	NON	NON
Métrage des bâtiments (CARREZ)	OUI	OUI
Métrage de la surface habitable (Boutin)	OUI	OUI
Diagnostic ascenseur (à l'exclusion de tout Contrôle Technique)	NON	NON
Diagnostic de sécurité des piscines enterrées non doses privatives à usage individuel ou collectif	NON	NON
Contrôles techniques assujettis à investissements dans l'immobilier locatif	NON	NON

Gan Assurances
Compagnie française d'assurances et de réassurances - Société anonyme au capital de 193 107 400 € (entièrement versé) - RCS Paris 542 063 797 - APE : 6512Z
Siège social : 8-10, rue d'Astorg - 75008 Paris - Tél. : 01 70 94 20 00 - www.gan.fr
Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest CS92459 75436 Paris Cedex 09
Direction Réclamations Clients - Gan Assurances - 3 place Marcel Paul 92024 Nanterre - E-mail : reclamation@gan.fr



ancien		
Diagnostics liés à investissements dans l'immobilier locatif neuf	NON	NON
Contrôles techniques assujettis à obtention de prêts bancaires réglementés	NON	NON
Missions d'expertises confiées à titre amiable ou judiciaire	NON	NON
Diagnostic acoustique	NON	NON
Diagnostic monoxyde de carbone (hors diagnostic gaz obligatoire)	NON	NON
DTG (Diagnostic technique global)	OUI	OUI
Accessoire à un diagnostic assuré		
Diagnostic air	NON	NON
Thermographie (outil de mesure)	NON	NON
Infiltrométrie (outil de mesure)	NON	NON
Porte soufflante (Test)	NON	NON
Relevé dimensionnel et élaboration de plan en 3D	OUI	OUI
Etat des lieux locatifs (amiable) mandaté par le propriétaire	NON	NON
Diagnostic humidité (en accessoire à un DPE ou un état de salubrité)	OUI	OUI
Diagnostic étanchéité eaux	NON	NON

Ce contrat est conforme aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur en France notamment :

- à l'Ordonnance n°2005-655 du 8 juin 2005 modifiée,
- et aux dispositions du Décret n°2006-114 du 5 septembre 2006.

Il est entendu que la garantie n'est effective que pour les personnes physiques certifiées ou morales employant des personnes physiques certifiées ou constituées de personnes physiques certifiées.

La présente attestation est valable du 01/11/2021 au 31/10/2022 inclus sous réserve que la garantie soit en vigueur.

La présente attestation ne constitue qu'une présomption de garantie. Elle ne peut engager l'assureur au-delà des conditions et limites prévues par les dispositions du contrat ci-dessus référencé.

La présente attestation a été établie pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à CORBEIL ESSONNES, le 14/12/2021
Pour Gan Assurances, l'Agent général

